

DIX-NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE AFRICAINE SUR L'ENVIRONNEMENT (AMCEN-19)

Soumission de la société civile africaine

Plus de 100 organisations de la société civile (OSC) d'Afrique se sont réunies en personne et virtuellement pour une table ronde à Addis-Abeba les 10 et 11 août 2023. L'objectif de la réunion était de répondre aux préoccupations concernant la sauvegarde des intérêts africains dans les processus de dialogue régionaux et mondiaux sur l'environnement et le changement climatique. Les participants représentaient les secteurs de l'environnement, de la foi, des peuples autochtones, des petits exploitants agricoles, des organisations communautaires, des femmes, des jeunes, des agriculteurs et du développement en général.

La table ronde a été organisée en amont de la 19e Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), qui se tiendra à Addis-Abeba, en Éthiopie, du 14 au 18 août 2023.

Nous apprécions l'opportunité de participer à la CMAE et de contribuer à ses délibérations et à ses résultats, et nous présentons cette déclaration pour la 19e session de la CMAE.

A. Mise en œuvre des décisions de la CMAE

Nous félicitons la CMAE pour le leadership et la vision dont elle fait preuve pour relever les défis et saisir les occasions qui se présentent à l'Afrique dans le domaine de l'environnement. Nous reconnaissons en outre le rôle de la CMAE en tant que plateforme permettant aux gouvernements africains et aux parties prenantes de délibérer, d'élaborer des positions collectives et de trouver des solutions pour relever les défis liés à l'environnement au niveau continental.

Nous souhaitons toutefois exprimer nos préoccupations quant à la mise en œuvre insuffisante des résolutions et décisions de la CMAE et à leur intégration dans les politiques et stratégies nationales. Nous

sommes en outre étonnés que de nombreuses décisions de la CMAE ne consistent qu'en des recommandations et des propositions, dépourvues d'un plan d'exécution clair, ce qui fait de ce forum un simple lieu de discussion.

À cette fin, nous demandons à la session de la CMAE (19è) de réexaminer et de réfléchir à la mise en œuvre et au suivi effectifs de ses décisions antérieures, en particulier la *déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique*, la *déclaration du Caire sur la gestion du capital naturel de l'Afrique pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté*, et la *déclaration de Durban sur le renforcement du rôle de la CMAE en tant que forum pour l'environnement et le développement durable en Afrique*.

Nous demandons instamment à la CMAE de mettre en place un système de suivi, d'évaluation et d'apprentissage fiable, sans ambiguïté et ouvert, qui permette de suivre régulièrement les progrès réalisés, d'évaluer les résultats de la mise en œuvre des décisions régionales et nationales et d'enregistrer les meilleures pratiques.

Nous appelons les États membres à honorer leur engagement en faveur de la conservation de l'environnement, à renforcer leurs techniques de mobilisation des ressources nationales et à verser leur contribution annuelle obligatoire de 10 000 USD au fonds général d'affectation spéciale de la CMAE, afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs déclarés. En outre, les pays membres doivent contrôler strictement les flux financiers illicites provenant des ressources naturelles africaines, qui entravent l'exécution des programmes environnementaux et de développement durable, causant une perte annuelle de 195 milliards de dollars US en ressources naturelles et financières.

Pour éviter la fragmentation des efforts, nous encourageons vivement la CMAE à renforcer sa coordination et son partenariat avec d'autres organisations et initiatives régionales et sous-régionales, notamment l'initiative ClimDev-Afrique mandatée par le sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, ainsi que les ministères et agences compétents chargés des finances, de l'économie, de la planification du développement et des questions environnementales au niveau national. L'objectif est de parvenir à une cohérence et à une coopération dans la mise en œuvre de l'agenda environnemental.

Nous exhortons en outre les gouvernements africains, par l'intermédiaire de la CMAE, à renforcer les partenariats avec les acteurs non étatiques afin d'accélérer la mise en œuvre des décisions de la CMAE aux niveaux régional et national. Ces partenariats peuvent bénéficier de l'expertise technique, des réseaux de parties prenantes, des liens communautaires et de la capacité des acteurs non étatiques à mobiliser des ressources financières et humaines.

B. Changement climatique

Nous reconnaissons les efforts et les réalisations de la CMAE pour faire avancer la position africaine commune sur le changement climatique et promouvoir la coopération et l'intégration régionales, conformément à la coordination harmonieuse du continent avec d'autres plateformes essentielles telles que le Groupe africain de négociateurs et le Comité des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur le changement climatique (CAHOSCC).

Nous sommes néanmoins alarmés par les effets croissants du changement climatique sur notre continent, qui est le plus vulnérable et le moins responsable de la crise. Nous sommes préoccupés par les menaces que l'urgence climatique fait peser sur nos perspectives de développement, les droits de l'homme, la sécurité alimentaire, la biodiversité, la paix et la stabilité.

Par conséquent, nous sommes indignés et consternés par la situation actuelle des négociations mondiales sur le climat et par le manque d'ambition et d'engagement des pays développés à assumer leurs responsabilités historiques et leurs obligations juridiques au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de son Accord de Paris.

En outre, nous sommes profondément préoccupés par le changement de position de certains dirigeants africains en ce qui concerne la justice climatique et l'aide apparente apportée aux pays industrialisés pour qu'ils échappent à leurs obligations et les transfèrent aux populations qui se trouvent en première ligne des effets du changement climatique. Pendant de nombreuses années, l'Afrique a fermement défendu le principe de la *responsabilité et des capacités communes mais différenciées*. Cependant, nous avons observé une évolution vers un *principe de responsabilité partagée*, ce qui est inquiétant.

Nous sommes très inquiets de la manière dont le Sommet africain sur le climat (AEC) est géré. Les voix africaines, en particulier celles des OSC africaines, n'y sont pas représentées et il semble qu'il soit guidé par un agenda du Nord et des entreprises qui peut parfois être anti-africain. Cela risque de compromettre la réussite du sommet et le travail acharné accompli depuis de nombreuses années pour promouvoir les aspirations et les souhaits de l'Afrique.

Nous pensons que la session de l'AMCEN (19^e) saisira ce moment pour interroger le processus de planification de l'AEC jusqu'à présent, et mettre en place des mesures correctives pour garantir que le Sommet soutiendra et défendra les intérêts du dialogue international sur le changement climatique, basé sur l'équité, la justice, et le droit au développement durable.

Nous demandons instamment à la CMAE de respecter les priorités suivantes pour l'Afrique dans les décisions et l'engagement avec les parties prenantes mondiales et régionales :

- Garantir un financement adéquat, souple et prévisible pour les mesures d'adaptation, de pertes et dommages et d'atténuation, en particulier de la part des pays développés qui sont historiquement responsables des émissions de gaz à effet de serre.
- L'objectif est d'achever et d'adopter le cadre de l'objectif mondial en matière d'adaptation lors de la COP 28 ; d'augmenter de plus du double le financement de l'adaptation en Afrique et de veiller à ce qu'il soit fondé sur les besoins et de clore les discussions sur l'objectif quantifié en matière de financement de la lutte contre le changement climatique.
- Améliorer l'accès au transfert de technologies et au renforcement des capacités pour permettre aux pays africains de mettre en œuvre des stratégies de développement à faible émission de carbone et de faire face aux risques climatiques.
- Promouvoir l'équité et la justice dans l'attribution des objectifs de réduction des émissions et la répartition des bénéfices climatiques, en tenant compte du principe des *responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives*.
- Renforcer les voix et la représentation de l'Afrique dans les processus décisionnels et les institutions de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de ses organes subsidiaires, en particulier celles des femmes, des jeunes et des autres groupes marginalisés d'Afrique.
- Soutenir la coopération et l'intégration régionales afin de favoriser l'action collective et d'exploiter les synergies entre les pays africains sur les questions climatiques.
- Promouvoir des voies de développement à faible émission de carbone et des stratégies de relance verte en Afrique qui mettent l'accent sur les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie circulaire et l'inclusion sociale.
- La poursuite d'une transition juste, adaptée à la réalité de l'Afrique, défend le droit au développement de la région et protège les secteurs et la main-d'œuvre susceptibles d'être affectés par la transition.

Nous appelons également la CMAE à rejeter toute fausse solution ou conditionnalité qui porte atteinte à notre souveraineté, à nos droits et à nos intérêts, comme les interventions sur le marché du carbone, la géo-ingénierie du climat, etc. Nous demandons instamment à la CMAE de réitérer et de défendre le principe des responsabilités et des capacités communes mais différenciées qui constituent le fondement de la position commune de l'Afrique et de rejeter les nouveaux récits qui promeuvent le principe trompeur des responsabilités partagées.

Nous réaffirmons notre solidarité et notre soutien à la CMAE en tant que voix essentielle de l'Afrique dans l'arène climatique mondiale. Nous nous engageons à continuer à travailler avec la CMAE et d'autres parties

prenantes pour faire avancer le programme africain sur le changement climatique et assurer un résultat juste, équitable, écologiquement juste, efficace et ambitieux de la COP 28 de la CCNUCC en 2023.

C. Implications du cadre mondial de biodiversité Kunming-Montréal pour l'Afrique :

Nous reconnaissons que la biodiversité est essentielle pour la santé humaine, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la diversité culturelle, et nous exprimons notre inquiétude face au rythme alarmant de la perte et de la dégradation de la biodiversité en Afrique et dans le monde.

Nous nous félicitons des négociations en cours sur un cadre mondial pour la biodiversité après 2020 dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), et nous demandons instamment à la CMAE de veiller à ce que ce cadre reflète les aspirations et les priorités de l'Afrique, ainsi que sa part juste et équitable des bénéfices tirés de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

Nous encourageons vivement la CMAE à soutenir la création et l'exécution de stratégies et de plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) qui s'alignent sur le cadre mondial. Nous les invitons également à réunir suffisamment de ressources et de partenariats pour soutenir les efforts de préservation et de restauration de la biodiversité en Afrique. Cela devrait inclure l'évaluation de la valeur économique et sociale du capital naturel de l'Afrique et de sa contribution potentielle au PIB et à d'autres indicateurs de développement.

Nous encourageons vivement la CMAE à plaider en faveur d'efforts coordonnés pour mettre en œuvre le cadre mondial pour la biodiversité après 2020 et l'Accord de Paris. Cela permettra une approche plus pratique pour aborder les questions de la perte de biodiversité mondiale et du changement climatique.

Nous demandons instamment à la CMAE d'accorder la priorité à la réalisation de l'objectif 8 du cadre de Kunming pour la biodiversité de Montréal, qui vise à réduire les effets du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité. Cet objectif peut être atteint en mettant en œuvre des mesures telles que des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe et en utilisant des solutions fondées sur la nature et les écosystèmes. Il est essentiel de veiller à ce que ces actions aient un impact positif sur la biodiversité et minimisent les effets négatifs causés par l'action climatique.

Nous demandons à la CMAE de viser l'interdiction des pesticides dangereux et des autres substances nuisibles à la biodiversité, conformément à l'objectif 7 du cadre de Kunming pour la biodiversité de Montréal.

D. La pollution plastique et l'instrument international juridiquement contraignant pour mettre fin à la pollution plastique

Le problème croissant de la pollution plastique des terres, de l'eau et de l'air en Afrique est préoccupant. Elle présente des risques importants pour la santé humaine, la faune, les écosystèmes, le climat et l'économie. Nous demandons instamment à la CMAE de prendre note du lien entre la pollution plastique, le changement climatique et la dépendance régionale et mondiale à l'égard des combustibles fossiles et de tenir compte de ces liens dans leurs efforts pour résoudre la crise de la pollution plastique.

Nous soutenons la mise en place d'un instrument international juridiquement contraignant pour lutter contre la crise mondiale du plastique, comme l'ont proposé plusieurs pays africains lors de la cinquième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-5).

Nous demandons instamment à la CMAE de défendre cette proposition à l'UNEA-6 et dans d'autres forums pertinents et de veiller à ce qu'un tel instrument prenne en compte l'ensemble du cycle de vie des plastiques, de la production à l'élimination, ainsi que les principes de responsabilités communes mais différenciées, de pollueur-payeur, d'approche de précaution, d'économie circulaire, de responsabilité élargie du producteur et de justice environnementale. La CMAE devrait également s'efforcer d'élaborer une feuille de route claire pour la mise en place de cet instrument d'ici la 6e Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement.

E. UNEA-6

Nous nous réjouissons de participer à l'UNEA-6 en tant que groupe important représentant les organisations de la société civile africaine.

Nous apprécions le thème de l'UNEA-6 : "Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les objectifs de développement durable", qui est opportun et pertinent pour l'agenda de l'Afrique en matière d'environnement et de développement durable.

Nous appelons la CMAE à s'engager de manière constructive avec les autres États membres et les parties prenantes à l'UNEA-6 et à adopter des résolutions ambitieuses pour faire progresser la gouvernance et l'action environnementales mondiales.

Nous appelons également la CMAE à soutenir le renforcement du mandat, de l'autorité, de la capacité, du financement, de la responsabilité, de la transparence, de l'inclusivité et de la présence régionale du PNUE.

Fait et adopté à Addis-Abeba, Éthiopie, le 11 août 2023.